

CLASSES VIRTUELLES

Public : Cette formation s'adresse aux intermédiaires d'assurance (courtiers, agents généraux, mandataires d'assurance et mandataires d'intermédiaires en assurance) et leurs collaborateurs

Prérequis Pédagogique :
Pas de prérequis pédagogique

Prérequis techniques :

- Disposer d'un lieu calme
- Disposer d'un pc équipé d'un micro et d'une webcam
- Avoir idéalement un casque audio avec micro

Modalité :
Classe virtuelle (100% digital)

Tarif :

- 190 €
- 160 € pour un partenaire Alptis

Durée : 1 session de 2 heures 30

Méthodes mobilisées :

La pédagogie des classes virtuelles alterne des séquences d'1h maximum avec des temps de pause, des temps d'exercices (en ligne ou hors-connexion) et des temps d'échanges. Ce rythme permet de concilier apprentissage efficace et concentration.

Modalités d'évaluation :

Pour évaluer le module, vous devez avoir répondu aux modalités de l'évaluation finale. Vous devez obtenir un score minimum de 70 % de bonnes réponses pour inscrire la formation à votre tableau des réussites.

Sanction de la formation :

Attestation de réussite

Contact :

Patricia Mondragon
04 27 85 27 45
exploris@alptis.fr

Retrouvez toutes nos formations sur
exploris.alptis.org

L'assurance vie (hors contrats de retraite et assurance obsèques)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

Comprendre les mécanismes de fonctionnement de l'assurance vie

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire aura la capacité :

- D'expliquer les mécanismes de fonctionnement d'un contrat d'assurance vie
- De conseiller au mieux ses clients

PROGRAMME

- **En quoi consiste l'assurance vie ?**
- **Les acteurs d'un contrat d'assurance vie**
 - Le souscripteur et l'assuré
 - Le bénéficiaire
 - L'assureur et l'intermédiaire
- **Les différentes formes de contrats**
 - L'assurance en cas de vie
 - L'assurance en cas de décès
 - L'assurance mixte
- **Le versement des cotisations**
- **Les principaux supports**
 - Le support fonds euros
 - Le support en unité de compte
- **Les frais appliqués**
- **La clause bénéficiaire**
- **Le versement de la prestation**
- **Le devoir de conseil et d'information**

